

## **ONU : 66 pays signent la déclaration sur la non-discrimination à l'égard des homosexuels**

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 19 décembre 2008

### ***La France au service du lobby gay***

Il s'agissait avant tout de lever un « tabou » : Maxime Verhagen, ministre néerlandais des Affaires étrangères qui a travaillé en étroite collaboration avec Rama Yade a décrit ainsi l'opération montée devant l'ONU pour faire adopter une déclaration – non contraignante – sur la dépénalisation de l'homosexualité. Lors d'une table ronde organisée jeudi dans la salle des audiences plénières à New York, une minorité de pays (66, dont les 27 de l'Union européenne, le Japon, le Mexique et le Brésil) ont signé le texte dont *Présent* a donné en avant-première et en exclusivité la traduction française.

Sur 192 pays membres, 66 signataires ne pèsent pas si lourd, numériquement, d'autant que les Etats-Unis, la Chine et la Russie n'ont pas approuvé la déclaration promue avec beaucoup d'énergie par la diplomatie française. Il y a même eu une contre-déclaration, forte de 60 voix, menées notamment par les pays islamiques : dans sept pays, les actes homosexuels sont punis de mort.

Mais comme l'a souligné Verhagen, « pour la première fois dans l'histoire, un groupe important d'Etats membres s'est prononcé à l'Assemblée générale contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ».

Où l'on voit le détournement immédiatement opéré par ceux qui, sous couleur d'en finir avec des peines criminelles, cherchent en réalité à imposer l'interdiction de toute « discrimination », c'est-à-dire toute différence de traitement. Le texte invoque clairement cette « orientation sexuelle » dont le libre choix est revendiqué par le lobby « LGBT » (lesbiennes-gays-bi-trans), et aussi « l'identité de genre », retranscription dans le droit de l'idéologie du genre, pour qui les différences entre les sexes ne sont que des données culturelles.

Le Vatican n'a évidemment pas voté la déclaration contre laquelle il avait mobilisé l'opposition. Il a simplement déclaré qu'il souhaitait l'abandon des peines criminelles pour les actes homosexuels et condamnait les violences envers les personnes homosexuelles – objectif seulement apparent du texte – en précisant, par un communiqué officiel de sa délégation :

« En particulier, les catégories "orientation sexuelle" et "identité de genre" utilisées dans le texte, ne sont ni connues ni clairement définies d'un commun accord dans le droit international. S'il fallait les prendre en compte dans la proclamation et la mise en œuvre des droits fondamentaux, cela créerait une grave incertitude au sein de la loi. »

Le langage de la discrimination adopté par la Déclaration traduit en effet une volonté d'imposer ce pour quoi l'Union européenne, notamment, la France et les Pays-Bas en tête, militent plus ou moins ouvertement. L'accès à tous les droits civils : mariage ou union civile, le droit d'adoption pour les homosexuels, droits fiscaux, absence de discrimination au travail, répression de l'« homophobie » comprise comme toute présentation défavorable des comportements homosexuels.

Si les Etats-Unis ont répugné à signer la déclaration (mais Obama arrive...), c'est notamment pour sauvegarder leur droit de ne pas recruter d'homosexuels au sein de leur armée. Plus largement, la signature d'un texte comme celui défendu par la France entraverait à terme toute volonté d'écarter des homosexuels de certaines charges ou métiers (en relation avec l'enfance ou la célébration du culte par exemple).